



ÉPARGNE SALARIALE

du 21 mai au 7 juin

1

Placement de la participation

602,09 €

Païement (salaire de juin)

- CSG/CRDS 9,7 %
- prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu



Rappels : par défaut 50% PEG + 50% PERCOL, alimentation du CET via primes annuelles & ancienneté ou salaire (2500 € maxi).

PEG

- sans abondement
- CSG/CRDS 9,7 %
- blocage 5 ans (ou cas de déblocage anticipé)

PERCOL

- **abondement 40 % (max 241 €)**
- CSG/CRDS 9,7 %
- blocage jusqu'à la retraite (ou cas de déblocage anticipé)

PEG

Fonds d'accueil : PEG Airbus Trésorerie*

PERCOL

Fonds d'accueil : Gestion pilotée, profil équilibré*

* Pour chaque Plan, arbitrages possibles entre les différents fonds tout au long de l'année.

Amundi

- CSG/CRDS + autres cotisations
- blocage jusqu'à la retraite (ou cas de déblocage anticipé)

Pour les 10 premiers jours :

- **abondement 40 %**
- **pas d'impôt sur le revenu**

2

Versements du CET vers le PERCOL

CET



- Autres Droits
- Fin de Carrière

À réaliser via MyHR / Services.

Une autre campagne aura lieu en novembre.

Les versements volontaires vers PERCOL (abondés) et PEG sont désormais possibles toute l'année via Amundi.

Plus d'informations prochainement.

